



**RÉUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
26 MARS 2026



**Ordre de la pratique infirmière
du Nouveau-Brunswick**

Notes de réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni le 26 mars 2026 au bureau de l'Ordre de la pratique infirmière du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. En guise d'introduction, un énoncé de reconnaissance du territoire a été prononcé.

La prochaine réunion est prévue le 20 mai 2026 au bureau de l'Ordre, à Fredericton. Le Conseil d'administration de l'Ordre accueille les observateurs, et encourage les membres inscrits et le public à découvrir les rouages de l'organisme de réglementation des soins infirmiers. Veuillez contacter le bureau de direction à bureau-exec-office@cnnb-opinb.ca pour demander d'assister aux réunions au moins une semaine avant la date à laquelle elles ont lieu.

Information et mises à jour sur les projets

Le point sur la Loi sur les soins infirmiers

Les propositions de modifications à la loi ont été envoyées au ministère de la Santé le 11 mars 2026. Aucune réponse n'a été reçue concernant l'approbation ministérielle jusqu'à maintenant. Une fois que nous aurons reçu l'approbation, nous passerons aux prochaines étapes du processus législatif.

Définition d'infirmière clinicienne spécialisée

Le Conseil a approuvé une motion visant à ajouter la définition d'infirmière clinicienne spécialisée (ICS) au glossaire du site Web de l'OPINB. La définition approuvée stipule que « Les infirmières et infirmiers cliniciens spécialisés (ICS) sont des infirmières et infirmiers en pratique avancée, titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat, qui possèdent des connaissances, des compétences et un jugement avancés en soins infirmiers ainsi qu'une expérience confirmée dans une spécialité clinique. Les ICS n'ont pas de champ d'exercice élargi prévu par la loi ni de titre professionnel distinct, de sorte que les ICS relèvent de la réglementation régissant les II. »

Il est à noter qu'une II qui obtient une certification de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada dans un domaine de pratique spécialisé ne peut se qualifier d'ICS si elle n'est pas titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat.

Commissaire aux langues officielles (CLO)

L'OPINB a reçu un rapport de la CLO le 5 mars dernier, mettant fin à l'examen des plaintes déposées contre l'OPINB (qui était alors l'AIINB) en 2016 et 2019. La CLO a émis 10 recommandations. Le Conseil a approuvé la proposition de réponse à la CLO et a demandé à la chef de la direction et au personnel de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux 10 recommandations contenues dans le rapport.

Examens d'admission à la profession infirmière

Les résultats de l'examen trimestriel d'admission à la profession infirmière (NCLEX-RN et ECIP) ont été communiqués. Conformément au règlement 1.16 sur la confidentialité des résultats des examens, des statistiques globales sur les examens peuvent être publiées à condition que le nom de l'école ne soit pas divulgué.

NURSYS Canada

L'OPINB a annoncé le 23 mars 2026 qu'il s'est joint à NURSYS Canada, une base de données qui permet aux organismes de réglementation canadiens participants d'accéder à de l'information réglementaire en temps réel sur les personnes candidates et les infirmières et infirmiers qui sont ou ont été autorisés et immatriculés en tant qu'infirmières ou infirmiers dans le reste Canada et aux États-Unis. L'Ordre, à l'instar d'autres organismes de réglementation, étudie les données provenant d'autres administrations pour prendre des décisions en matière d'immatriculation et d'octroi de permis.

Gouvernance

Élections du Conseil d'administration 2026

Liste de candidates

Le Conseil a approuvé la liste des candidates élues lors des élections 2026. Les candidates sont : Adèle LeBlanc (II), administratrice de la région 1; Robyn Hamilton (IP), administratrice de la région 3; et Mélissa Duguay (II), administratrice de la région 4. Elles commenceront leur mandat d'administratrices au Conseil le 1^{er} juin 2026.

Nous remercions tout particulièrement Julie Boudreau, administratrice de la région 1, d'avoir présidé le Comité des finances et d'avoir conclu deux mandats au sein du Conseil d'administration.

Plan de relève

Le Conseil a approuvé le plan de relève de la chef de la direction et registraire. Le plan s'applique aux remplacements temporaires, intérimaires ou permanents en cas d'absence de la chef de la direction et registraire et permet une exploitation et un leadership soutenus et efficaces au sein de l'Ordre.

Comités permanents

Comité consultatif de la formation infirmière (CCFI)

Le Conseil a approuvé les rapports d'examen annuels pour les programmes de formation infirmière suivants : Baccalauréat en science infirmière (B. Sc. Inf.), passerelle et IP à l'Université de Moncton (UdeM); Bachelor of Nursing (BN), Advanced Standing Program, Licensed Practical Nurse to BN Bridging et NP à l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB); programmes Canadian Re-entry, Internationally Educated Bridging au New Brunswick Community College. Le Conseil estime que tous ces programmes sont satisfaisants et que leur statut d'approbation demeure inchangé. Le prochain examen annuel aura lieu en janvier 2027.

Le Conseil a approuvé la troisième année du programme modifié de B. Sc. Inf. de l'UdeM et a ordonné à l'UdeM de procéder à un examen de suivi annuel, comme indiqué dans les Normes de formation infirmière et d'examen de programme.

Finances

La chef de la direction a fait le point sur la réunion du Conseil d'administration de septembre 2025 en ce qui concerne les dépenses excédentaires à ce jour.

Les données financières provisoires du premier trimestre sont toujours en cours de calcul, mais elles seront disponibles pour la prochaine réunion du Conseil d'administration. L'audit 2024-2025 a été approuvé.

Un examen des frais a été distribué aux membres du Conseil. Les frais réglementaires de l'OPINB n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans. Avec une augmentation des personnes inscrites, de la charge de travail et des exigences en matière de personnel, un examen des frais réglementaires a été effectué pour atténuer l'augmentation des droits d'immatriculation. Le Conseil a approuvé les frais réglementaires proposés et les modifications au règlement 7.02 concernant les cotisations de membre après le 31 mai, réduisant les plages de cotisations d'année partielle de trois à deux.

Points saillants du service

Immatriculation

Le service d'immatriculation a présenté un survol des données d'immatriculation de 2025 et des résultats des renouvellements de 2026, y compris les tendances sur les personnes inscrites, les nouvelles personnes inscrites et les taux de renouvellement. Le taux global de renouvellement des II et des IP était de 92 %.

Un examen des parcours d'immatriculation des DISI est en train de se conclure. Il y a eu une évaluation et des consultations avec des partenaires externes, y compris une consultation d'une journée complète avec des partenaires externes invités. L'objectif de l'examen est d'augmenter le volume de candidatures et de personnes inscrites et de réduire le nombre de candidates et candidates qui choisissent d'autres provinces et territoires en plus de réduire les délais et les coûts, tout en assurant la protection du public. Une modification de règlement sera présentée au Conseil d'administration dans les semaines à venir pour refléter les modifications proposées.

Le Programme de maintien de la compétence (PMC) est obligatoire pour toutes les personnes inscrites, conformément aux règlements administratifs, ainsi qu'un processus d'audit. Au total, 517 personnes inscrites ont été sélectionnées pour l'audit du PMC de 2026. L'audit a révélé un certain nombre d'occasions que pourrait saisir l'OPINB pour favoriser la participation au PMC et sa réalisation. Des activités ciblées pour 2026 ont été cernées.

Politiques, risques et conformité

Le service des politiques, des risques et de la conformité a présenté un cadre d'indicateurs de rendement clés (IRC). Le Conseil a approuvé les IRC pour le suivi et les rapports internes, et il y aura un examen dans un an.

Pratique et formation

Le service de pratique et de formation a présenté le Code de conduite des infirmières immatriculées et des infirmières praticiennes ainsi qu'un plan de communication complet qui comprend des présentations, des vidéos sur les réseaux sociaux, des courriels directs aux personnes inscrites, des publications dans la Flamme virtuelle, ainsi que des FAQ.

Le Conseil a approuvé le Code de conduite tel que présenté; il entrera en vigueur à compter du 1er juin 2026.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications législatives à la *Loi sur les régies régionales de la santé*, à la *Loi hospitalière* et à la *Loi sur les services hospitaliers*. Les modifications concernent l'ajout des IP à la liste des professionnels qui peuvent admettre des patients à l'hôpital, effectuer des tâches liées à l'admission dans les hôpitaux et donner congé de l'hôpital aux patients. L'OPINB a soutenu ce travail en collaboration avec le Réseau de santé Horizon et a fourni des commentaires pendant la période de consultation publique. Il s'agit d'un changement positif pour les IP, et l'OPINB est en train d'adapter ses dossiers et ses publications pour que tout concorde avec ces nouvelles modifications.

Plaintes

Le service des plaintes a fait le point sur l'état des plaintes du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025. Les réussites comprennent l'ajout de six membres supplémentaires au Comité des plaintes pour faire face à l'augmentation du volume et de la complexité des plaintes et la tenue de la première audience publique de l'Ordre. Parmi les problèmes persistants, on cite les retards dans le signalement des problèmes de pratique à l'OPINB et les difficultés à obtenir des documents pertinents pour les plaintes. Les violations de la vie privée sont aussi un problème qui semble persister.